HISTOIRE DU MANEGE ROYAL

Jusqu'en 1816, les cavaliers de l'école militaire, puis des gardes du corps, utilisaient comme manège couvert l'ancien jeu de paume aujourd'hui détruit. Le 11 juillet 1816, le duc Antoine VIII de Gramont posa la première pierre du Manège Royal dont les dimensions sont beaucoup plus grandes (48m sur 16, 20m).

La façade occidentale, très sobre, reprend des éléments très répandus sous la Restauration : bossage du soubassement, ouverture cintrée, chaînage en harpe. Plus originale est la serlienne du premier étage. La porte est surmontée d'un cartouche aux armes de Louis XVIII qui comportaient encore l'ordre de Saint-Michel et celui du Saint-Esprit.

La charpente à « la Philibert de L'Orme » qui couvre l'espace intérieur se compose de soixante-quatorze fermes dont les arbalétriers, c'est à dire les pièces obliques, sont courbes et composées d'éléments de petite dimension assemblées. Cette forme de charpente présente l'avantage d'utiliser des planches de moindre taille (ici en sapin) et de supprimer les entraits, c'est à dire les pièces horizontales. Elle avait été mise au point par de l'Orme et expérimentée sur le grand comble du château de La Muette couvert en 1557. Après un succès limité, elle tomba dans l'oubli et connut un regain d'intérêt entre 1780 et 1850 pour toutes sortes de bâtiments dont plusieurs manèges parmi lesquels on peut citer ceux de Lunéville et de Fontainebleau.
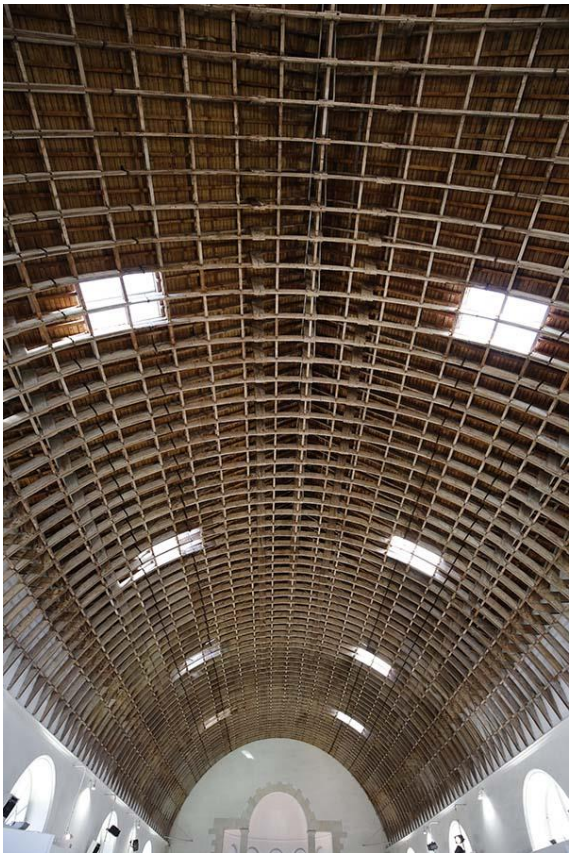
Le Manège Royal est la propriété de l'Armée qui, à la fin des années 1990, en a transféré la gestion à la Ville pour une durée de 99 ans. Il est aujourd'hui dévolu aux manifestations de prestige.